

Compte rendu
Réunion Commission Vie Associative
Vendredi 5 mars 2021
20h30

Présents : M LITAUDON, Mme PARRET, M ATHAYNE, Mme PERICHON, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, Mme MARTINET-SCHIRCH, Mme DIAT, Mme IMBERT, M SAUVESTRE, M PISSOCHET, M OLIVEIRA, M GALAND, M MONIER, M CARBON, M PERET et Mme GOUBY

Excusés : Mme DAVAUD, M MALLET et M RENON

↳ Subventions 2021

La question se pose, au regard de la situation sanitaire et de l'incertitude quant à la reprise des activités, de savoir quelle démarche adopter cette année.

Possibilités :

Reprendre les montants alloués en 2019 ou ceux de 2020 (-10%) ?

Possibilité d'occulter les subventions exceptionnelles cette année ?

Une discussion est menée.

Monsieur le Maire propose de demander aux associations si elles seraient favorables à accepter une année blanche, sans subvention, afin d'offrir la possibilité d'aider les associations les plus faibles. Idée de solidarités entre associations.

Au regard de la situation sanitaire, Madame PARRET-BONMARTIN propose de rester sur les bases des subventions versées en 2020.

Autre solution, versement d'un acompte de 50% au vote du budget, le solde étant versé en fin d'année, sous réserve d'un retour des activités.

Voir si les fédérations vont faire un geste à destination des clubs (sur le prix de la licence), l'Association des Maires de France pourrait intervenir pour appuyer la demande. Ce n'est pas aux communes de compenser.

A ce jour, pas d'information des fédérations.

Monsieur le Maire propose de partir sur l'enveloppe de subventions 2019 en ne versant que 50%.

Madame MARTINET-SCHIRCH indique que c'est compliqué pour les clubs : sur la saison 2020-2021, il y avait eu un redémarrage des activités avant un nouvel arrêt à effet immédiat. Les clubs ont dû engager des frais. C'est difficile de prévoir.

Pour info, l'association de pêche (AAPPMA) ne fera pas de demande de subventions.

Le GI Groupement des jeunes footballeurs avait fait une demande exceptionnelle seulement en 2020 pour l'acquisition de tablettes.

Jeunes et Yoga n'a pas fait de demande.

L'association commerciale Avec Vous avait fait une demande en 2020 pour l'achat de voiles colorées à installer Rue Antoine Fayard. L'achat a été reporté et sera finalisé début 2021 (la subvention a été rattachée à l'exercice comptable 2020 de la Commune).

Avis favorable pour un déblocage du solde de subvention en fin d'année.

Proposition de subvention 2020 :

Enveloppe de 2019 (sans variation).

Pour mémoire, environ 35 918 € pour les associations sportives et 31 724 € pour les associations non sportives.

Versement de 50% une fois le budget communal voté.

Conditions suspensives pour versement du solde ?

Monsieur le Maire revient sur le traitement différent des associations ayant des licences et des salariés à payer. Certaines associations ont fait un geste envers leurs adhérents en ne facturant pas l'intégralité de la nouvelle licence, la saison passée ayant été amputée.

L'idée est lancée d'un « coup de pouce » aux familles pour participer au paiement des licences.

Il est difficile pour un club de suspendre le règlement des licences à la fédération puisque c'est ce qui permet de valider l'engagement des joueurs dans les compétitions.

Monsieur le Maire indique que le district (pour le foot) pourrait faire une avance à la fédération pour les clubs en deçà d'un certain niveau (de façon à aider les plus petits).

Les élus membres des bureaux d'associations indiquent que les clubs n'ont pas beaucoup de marge pour faire un geste sur les licences.

Madame MARTINET-SCHIRCH précise que l'association a un manque à gagner, les familles n'ayant pas toujours payé les licences.

Monsieur PISSOCHET indique que, pour le Club de badminton, la licence n'est délivrée qu'une fois le paiement de la cotisation effectué.

Monsieur ATHAYNE informe que le club de foot avance les licences mais n'a pas toujours les paiements complets.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas au contribuable varennois de compenser les pertes des clubs dues aux mauvais payeurs.

Monsieur OLIVEIRA indique que l'association de Boules ne fera pas de demande de subvention exceptionnelle. Restent les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

- Loisirs et Culture pour la rénovation des locaux et l'achat de matériel. Madame DIAT attire l'attention de la commission sur la subvention allouée par la Caisse locale de Crédit agricole pour l'achat d'une sono. Pas de subvention exceptionnelle.
- Pétanque pour la réalisation de travaux (2 fenêtres sur tables de marque et extension auvent). Il sera demandé aux services techniques de faire les travaux. Donc pas de subvention exceptionnelle.
- Lycée si participation au concours de STEP (à Nice)
- Union cycliste pour l'organisation de la course. Il est demandé 2 000 € en fonctionnement et 1 000 € en subvention exceptionnelle. Le club a déjà bénéficié de subvention exceptionnelle de 1 000 € en 2020. Par définition, elle doit rester exceptionnelle d'autant plus qu'il n'est pas certain que la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule soit aussi généreuse que Varennes-sur-Allier alors que les licenciés sont majoritairement non varennois. Il est donc proposé de réduire la subvention de fonctionnement à 1 500 € et de maintenir la subvention exceptionnelle à 1 000 € si la course se réalise.

Il faudrait savoir si un versement en 2 fois ne posera pas de souci aux associations.

Au regard des documents fournis, la présentation d'un bilan financier n'est pas assimilée par tous.

Monsieur le Maire transmet la demande de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Le SDIS a refait récemment les vestiaires afin de tenir compte de l'augmentation de l'effectif féminin. Le local social restant n'est pas pratique et les pompiers souhaiteraient le refaire. Le Lieutenant BOUTONNET a donc demandé à Monsieur le Maire la mise à disposition d'agents communaux pour la réalisation de la partie plomberie/électricité (l'amicale fournissant le matériel) et à contrario la fourniture de carrelage par la Commune (les pompiers assurant la pose).

Possibilité de passer la fourniture et la main d'œuvre en travaux régie sur local social du centre de secours (le bâtiment restant dans le patrimoine communal).

Les membres de la commission examinent les demandes des associations et s'interrogent sur le recours au chômage partiel sur 2021 pour celles ayant du personnel.

A priori, rémunèrent du personnel les associations suivantes : arts martiaux, gym, tennis, musique.

Les élus déplorent le défaut de participation de la Société Musicale aux cérémonies commémoratives, d'autant plus que la Communauté de Communes verse une subvention d'environ 2 500 € par an.

Une discussion est menée sur les besoins et la gestion des associations : la subvention pourrait être à la hauteur de l'engagement de l'association envers la Commune, certaines d'entre elles ont besoin d'un fonds de roulement.

Difficulté pour certaines associations de faire rentrer de l'argent.

Certaines peuvent avoir besoin plus de logistiques que d'aides financières.

La question de la location de salles aux associations est abordée même si jusqu'à présent la mise à disposition des équipements, les consommations de fluides et parfois la manutention sont prises en charge intégralement par la Commune.

D'ailleurs, certaines associations ont propension à s'approprier les locaux communaux.

Vu les conditions sanitaires demander un effort aux associations qui n'ont pas de besoin impérieux de soutien financier aurait pu s'envisager.

Madame MARTINET-SCHIRCH indique qu'il faut aussi savoir reconnaître le travail des bénévoles.

Les animations mises en place (telle la Varunning) sont une belle vitrine pour faire rayonner la Commune.

Situation de la Chorale Gens du pays qui ne compte aucun varennois parmi ses membres mais ils animent quelques soirées à Varennes-sur-Allier.

Les membres de la commission décident finalement :

- D'inscrire au budget 2021 les montants de subventions allouées en 2019
- D'attribuer, une fois le budget voté, le montant alloué en 2020.
- De faire un point à l'automne en fonction de l'évolution de la situation pour savoir s'il y a lieu de débloquer le versement du solde.

Le tableau prévisionnel des subventions est annexé au présent compte-rendu.

↳ Point COVID associations

Au regard de la situation sanitaire et des annonces gouvernementales, l'arrêté du Maire interdisant l'accès aux salles et équipement municipaux est prolongé jusqu'au 15 avril 2021.

Les professeurs d'arts martiaux souhaitent pouvoir utiliser le dojo pour s'entraîner entre eux. Il semble que ce ne soit pas possible au regard des textes diffusés par la Préfecture. Confirmation sera demandée aux services préfectoraux.

Monsieur GALAND demande s'il y a des restrictions pour l'ouverture de la pêche à la truite prévue samedi 13 mars. La Mairie n'ayant pas été sollicitée, la question ne s'est pas posée.

↳ Réflexion sur la jeunesse

Madame PARRET-BONMARTIN souhaite qu'une réflexion soit faite sur les projets intéressants les 12-18 ans.

Les membres de la commission peuvent demander dans leur entourage et faire remonter les idées.

Animations ponctuelles ou projets à long terme.

La question est posée de savoir si les bals de conscrits existent encore.

La grande salle du foyer de la base vie pourrait se prêter à des activités (musique, théâtre, ...).

Madame MARTINET-SCHIRCH indique qu'une association pourrait se créer pour gérer le lieu.

La réflexion est ouverte.

↳ Réflexion autour de nouveaux projets associatifs

Il y a quelques années, des activités avaient été proposées dans chaque salle afin de faire découvrir les associations.

Monsieur le Maire indique que le format pêchait peut-être, toutes les associations n'ayant pas joué le jeu et ouvert les locaux.

Animations en extérieur, rassemblement des associations en plein air ? Intervillages entre associations ? Interquartiers ?

Animation avec un côté festif, avec un grand pique-nique tiré du sac ?

Marche ou course ou parcours roller ou skate mais sans empiéter sur l'animation de Varunning.

Renouvellement de la randonnée à la date anniversaire de l'inauguration.

Voir ce qui se fait ailleurs.

Animations entre équipes en mélangeant les associations pour créer du lien, mixer et favoriser les échanges « la tête et les jambes » : danse, dessin, partie cérébrale, partie physique, ...

↳ Semaine bleue

Madame FAURE indique qu'elle n'est pas développée dans l'Allier et rappelle le concept.

La Semaine bleue se déroule sur une semaine d'octobre, durant laquelle associations, collectivités, ... organisent des actions pour redonner leur place et mettre en valeur les retraités.

Créée en 1951 sous le nom « Journée nationale du vieillard », elle a évolué dans les années 90 en « Semaine bleue » et fête donc cette année son 70^{ème} anniversaire.

Possibilité d'animations sportives (sports doux), culturelles, ateliers créatifs, ...

Souvent une association pilote l'action.

Marche bleue, conférence sur la prévention santé (bien manger, circuits courts, ...) ou présentation de projets communaux, visite d'entreprises...

Place du retraité citoyen.

Séance de cinéma et débat.

Théâtre dédié.

Actions intergénérationnelles le mercredi avec l'accueil de loisirs.

Date du 4 au 10 octobre 2021 sur le thème « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire. Un enjeu pour l'après COVID ».

Des organismes institutionnels peuvent participer (Carsat, ...)

La Commune assure la communication, la logistique et la coordination.

Constitution d'un comité de pilotage en sollicitant des associations.

Les relations intergénérationnelles sont importantes.

Animations « outils en main » : des anciens professionnels apprennent à des jeunes les métiers, ...

Madame DIAT recherche les coordonnées de l'association des anciens artisans.

Les élus sont favorables à l'organisation de la Semaine bleue.

Date de la prochaine réunion avec les présidents d'associations (en limitant à 1 représentant par association) : samedi 27 mars 2021 à 10h00 à la salle Favalelli.

Ordre du jour : Semaine Bleue + Subventions 2021 + Nouveaux projets associatifs + Jeunesse

Fin de séance : 22h15

Diffusion :

Membres de la commission,

Adjoints

Mme GUYOT, M BROUSSARD, Mme DOZIERES J. et D.G.S.

Copie à :

Autres membres du Conseil municipal